

**RESOLUTION ADOPTEE SANS RENVOI A UNE COMMISSION**

---

**1872 (S-IV). Admission du Koweït à l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant reçu* la communication du Conseil de sécurité, en date du 7 mai 1963, recommandant l'admission du Koweït à l'Organisation des Nations Unies<sup>16</sup>,

*Ayant examiné* la demande d'admission du Koweït<sup>17</sup>,

*Décide* d'admettre le Koweït à l'Organisation des Nations Unies.

*1203ème séance plénière,  
14 mai 1963.*

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, point 8 de l'ordre du jour, document A/5417.

<sup>17</sup> A/5412. Pour le texte de ce document, voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1963*, document S/5294.